

Nos Formations Elearning

THÈMES	PRIX PAR PERS* HT	DURÉE	COMMENTAIRE
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME (ACTUALISÉE SUITE À LA 5ÈME DIRECTIVE)			
UNE FORMATION ADAPTÉE À L'ASSET MANAGEMENT	DE 50 À 90 €	1H30	
UNE FORMATION ADAPTÉE AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET AUX SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	DE 50 À 90 €	1H30	
UNE FORMATION ADAPTÉE AUX SOCIÉTÉS D'ASSURANCE ET MUTUELLES	DE 50 À 90 €	1H30	

NOS AUTRES FORMATIONS EN ELEARNING

FORMATION MIF 2 DESTINÉE AUX PERSONNELS DE PSI FOURNISSANT DES CONSEILS EN INVESTISSEMENT	DE 75 À 120 €	2H15	FORMATION OBLIGATOIRE
FORMATION LCBFT CRYPTO-ACTIFS POUR LES PSAN	1 000 €	14H	
PRÉVENTION DES ABUS DE MARCHÉ (VERSION FRANÇAISE ET ANGLAISE)	DE 50 À 90 €	1H30	
RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES - RGPD	DE 50 À 90 €	1H30	FORMATION OBLIGATOIRE
RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES - RGPD (VERSION ACCÉLÉRÉE)	DE 30 À 50 €	30 MIN	FORMATION OBLIGATOIRE
SÉCURITÉ SI / CYBERSÉCURITÉ	DE 50 À 90 €	1H	
ECHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATION (EAI) - DAC 6	DE 50 À 90 €	45 MIN	
FATCA	DE 50 À 90 €	45 MIN	
SAPIN II - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	DE 75 À 150 €	1H	
FORMATION DÉONTOLOGIE	DE 50 À 90 €	1H30	
FORMATION INITIALE MENTIONNÉE AU 2° DE L'ARTICLE D.314-23 DU CODE DE LA CONSOMMATION D'UNE DURÉE DE 40 HEURES (CRÉDIT IMMOBILIER)*	DE 450 À 500 €	40H	FORMATION OBLIGATOIRE
FORMATION CONTINUE MENTIONNÉE À L'ARTICLE D.314-25 DU CODE DE LA CONSOMMATION D'UNE DURÉE MINIMALE DE 7 HEURES PAR AN*	DE 75 À 120 €	7H	FORMATION OBLIGATOIRE
FORMATION ANNUELLE DE 15 HEURES PAR AN POUR LES DISTRIBUTEURS D'ASSURANCES	DE 175 À 230 €	15H	FORMATION OBLIGATOIRE
FORMATION DE 150 HEURES POUR LES IOBSP	1 500 €	150H	FORMATION OBLIGATOIRE

*Publics concernés par les formations de 7 et 40 heures: établissement de crédit, sociétés de financement, intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP)

*en fonction du nombre de personnes

INFORMATIONS

Prérequis: Ces formations nécessitent une connaissance bancaire et financière.

Nous vous proposons des formations spécifiques à votre activité et les organisons au sein de votre structure.
Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Evaluation des connaissances: à l'issue des formations.
Pour plus d'informations: nous contacter.

CONTACT

Marie-Agnès NICOLET, Présidente de Regulation Partners.
Mob. 06 58 84 77 40 / Tel. 01 46 22 65 34
Mail: communication@regulationpartners.com
Adresse: Regulation Partners - 30 rue La Boétie - 75008 Paris

Le taux de satisfaction de nos formations en 2023 est de 96.8%

Le délai d'accès à nos formations INTRA est de 3 mois maximum.

Qualiopi
processus certifié 

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Regulation Partners est un organisme de formation déclaré auprès du Préfet de Région Ile-de-France sous le numéro 117 547 490 75, certifié Qualiopi.